

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PIERRE-DE SAUREL MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 5 décembre 2023, à 19 h 00 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences:

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffiertrésorier;

Francis Dubreuil, directeur général adjoint, opérations et greffier-trésorier adjoint.

1. OUVERTURE

2023-12-417 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2023-12-418 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2023-12-419 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis:

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2. ADMINISTRATION
- 3. RESSOURCES HUMAINES
- 4. COMMUNICATION
- 5. FINANCES
 - 5.1 Dépôt et présentation du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026
 - 5.2 Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026
 - 5.3 Dépôt et présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023
 - 5.4 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2024
- 6. BIENS ET SERVICES
- 7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- **10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. AFFAIRES DIVERSES
- 12. CLÔTURE
 - 12.1 Période de questions du public
 - 12.2 Période d'intervention des élus
 - 12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION

3. RESSOURCES HUMAINES

4. **COMMUNICATION**

5. FINANCES

2023-12-420 5.1 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2024-2025-2026

Il est procédé au dépôt du PTI 2024-2025-2026 et est tenu une période au cours de laquelle les faits saillants sont présentés.

2023-12-421 5.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-422 5.3 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

Il est procédé au dépôt des prévisions budgétaires pour l'année financière 2024 et est tenue une période au cours de laquelle les faits saillants du budget 2024 sont présentés.

2023-12-423 5.4 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste : D'adopter les prévisions budgétaires 2024 telles que présentées:

Revenus: 4 076 696\$

Dépenses de fonctionnement : 3 942 466 \$

Remboursement de la dette à long terme : 125 415 \$

Remboursement au fonds de roulement : 29 357 \$

Transferts aux activités d'investissement : 97 000 \$

Affectations du surplus accumulé libre : 117 541 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 6. BIENS ET SERVICES
- 7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10. LOISIRS ET CULTURE
- 11. AFFAIRES DIVERSES
- 12. CLÔTURE

2023-12-424 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

2023-12-425 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

2023-12-426 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De lever la séance à 19 h 41

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ